

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Comfrot, 14A PARIS: AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

AUJOURD'HUI :

L'exécution de Ravachol.
Les poursuites contre Wilson.
Abordage en mer. — Cinq victimes.
La grève du gaz.

ÉCHEC A LA RÉACTION

Les outranciers de la résistance aux réformes sociales, les hommes politiques qui voient partout du socialisme d'Etat, ceux aussi qui éprouvent le besoin de protéger les grandes industries et le haut patronat contre la tyrannie des ouvriers, viennent de subir au Sénat un échec notable.

La loi à laquelle M. Bovier-Lapierre a attaché son nom et qui a pour but, nos lecteurs le savent, de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus aux syndicats professionnels, rejetée une première fois par le Sénat, votée à nouveau par la Chambre, revenait hier au Luxembourg.

La commission, par l'organe de son rapporteur, M. Trarieux, proposait purement et simplement de ne pas passer à la discussion des articles. C'était peu poli pour la Chambre, et c'était bel et bien un étranglement. Non pas l'étranglement sans phrases, car M. Trarieux est toujours aussi abondant qu'éloquent. Cette fois encore il a mis une extraordinaire passion et non moins de ténacité à combattre le principe de la loi, mais il a été battu et n'a pas pu amener la majorité sénatoriale à le suivre dans son intransigeance.

Le Sénat a décidé de passer à la discussion des articles et, par un second vote, il a renvoyé à la commission un contre-projet présenté par M. Goblet.

Ce contre-projet est ainsi conçu : « Ceux qui par voies de fait ou menaces, privation d'emploi ou refus concerté de travail, auront porté atteinte au libre exercice des droits résultant pour les ouvriers ou patrons de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, seront punis d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 200 francs ou de l'une de ces peines seulement. »

« Seront punis des mêmes peines ceux qui par voie d'interdictions générales affichées dans les ateliers auront déclaré refuser d'employer des ouvriers syndiqués ou non syndiqués. »

On ne dira pas que le premier paragraphe de ce contre-projet est révolutionnaire, puisqu'il tient la balance égale entre les patrons et les ouvriers, et que les uns et les autres tomberaient également sous le coup de la loi, seraient atteints par la même sanction pénale en cas de violation de la loi de 1884. Ce n'est, d'ailleurs, que la reproduction d'un texte qui fait partie de la législation anglaise et qui remonte à 1871. M. le garde des sceaux a donné lecture de l'article de la loi anglaise qui est formel et qui ne paraît pas avoir entraîné les conséquences terribles et anti-sociales que prophétisent les adversaires du projet Bovier-Lapierre.

Quant au second paragraphe qui interdit l'affichage dans les ateliers de placards annonçant d'une façon générale le refus d'employer des ouvriers syndiqués, M. Trarieux l'a combattu par ce motif qu'une telle mesure serait absolument inutile, car il est évident, a-t-il dit, que le jour où elle serait ins-

crité dans nos codes, il n'y aurait plus de placards affichés.

A quoi un sénateur, M. Félix Martin, lui a crié de sa place : « Ce sera toujours cela de gagné. »

M. Goblet a, du reste, dans sa réplique, très bien réfuté l'argument. Il a dit à M. Trarieux : « Vous allez repousser la loi et refuser d'examiner même les articles ; eh bien, les patrons ne se gêneront plus désormais pour afficher dans leurs ateliers ces interdictions insolentes ; ils auront absolument le droit de le faire et c'est le Sénat qui le leur aura donné ! »

La majorité du Sénat a eu le sentiment que sa commission voulait l'entraîner dans une mauvaise voie et que le vote qu'on lui demandait serait interprété par certains patrons comme la condamnation même de la loi de 1884, destinée à devenir lettre morte. Le renvoi à la commission du contre-projet a été voté.

En ce qui me concerne, je pense que la rédaction de M. Goblet devrait être modifiée, car on pourrait y trouver un échec au droit des ouvriers de se mettre en grève, un retour à l'article 416 du code pénal. Il y aura donc lieu d'examiner la chose de près, mais l'important, c'est que le Sénat, malgré sa commission, malgré M. Trarieux, a reconnu qu'il y avait des mesures légales à prendre pour assurer le fonctionnement de la loi sur les syndicats professionnels, et montré qu'il était disposé à chercher un terrain d'entente et de conciliation avec la Chambre.

RANC.

Le Choléra

Depuis quelques jours on parle beaucoup de cholérique suspecte, — et on en meurt à la douzaine dans les environs de Paris. D'autre part, le choléra pour de vrai sévit à Tiflis. C'est, il semble, le moment de prendre des précautions.

Certains symptômes, observés de longue date par les hygiénistes de profession, semblent devoir donner à l'épidémie qui menace l'Europe un réel caractère de gravité. La marche de la maladie, la rapidité de son invasion, le caractère foudroyant qu'elle affecte, indiquent que nous avons affaire, cette fois, à un seigneur d'importance et à des bacilles de race supérieure. Est-ce que la civilisation et la science ne tiendront pas à honneur de prouver qu'elles sont en état de conjurer le danger et d'avoir raison de ces microscopiques ennemis ?

Si les ministres ordonnent sérieusement, les fonctionnaires exécuteront ponctuellement et les administrés se soumettront docilement. Certes, c'est une rude besogne de nettoyer à fond trente-six mille communes, de leur infliger de lourdes dépenses, de vaincre des habitudes invétérées d'insouciance et de négligence. Mais croit-on que la perception de l'impôt ne présente pas aussi quelques difficultés ? Imaginez-t-on qu'il n'ait pas fallu quelque persévérance à l'administration pour ouvrir, à date fixe, la porte-monnaie de tous les contribuables et en extraire le montant des contributions ? Pas un Français ne songerait à la possibilité de se soustraire aux obligations que lui impose la loi militaire, et on ne viendrait pas à bout de mobiliser le bon sens public contre les périls d'une épidémie meurtrière ? Se laissera-t-on surprendre, cette fois encore, en flagrant délit de diarrhée cholérique, comme nous avons été surpris, en 1870, en flagrant délit de formation de guerre ?

En 1884, le choléra nous rendit visite. Quelques villes du Midi, Toulon et Marseille surtout, furent sérieusement atteintes et, à Paris, il mourut une centaine de personnes par jour, pendant quelques

semaines. Sans hésiter, le préfet de police d'alors, M. Camille, fit procéder en personne à la destruction par le feu de quelques agglomérations suburbaines particulièrement dangereuses. A Aubervilliers, notamment, on incendia des baraques de chiffonniers où l'épidémie faisait rage. Dans plusieurs départements, les municipalités reçurent l'ordre d'opérer des visites sanitaires, de faire nettoyer tous les trous à purin, d'exiger des habitants la construction de fosses d'aisances. Si à ce moment une main ferme et une volonté persévérante eussent présidé à l'exécution de ces sages et hygiéniques mesures, on eût donné aux populations rurales des habitudes qui seraient aujourd'hui entrées dans les mœurs. Mais on craignait de se heurter à des préjugés trop tenaces ; les municipalités n'étaient pas énergiquement incitées par les fonctionnaires, se relâchèrent bien vite du beau zèle dont elles avaient fait preuve au début de l'épidémie et les choses reprirent paisiblement leur cours séculaire, au grand détriment de la santé publique.

Tout est donc à faire, malheureusement, en matière sanitaire ; mais tout peut être fait très vite, si le ministre de l'intérieur sait mettre une volonté énergique et tenace au service de la santé publique. Des instructions bien conçues et rigoureusement exécutées peuvent sauver la vie à quelques cent mille Français, et quelques millions dépensés en temps utile peuvent économiser quelques milliards de pertes résultant du trouble et de la perturbation qu'une épidémie sérieuse jette dans les affaires. Il n'est pas admissible qu'on se croise les bras et qu'on se borne, résigné, à conseiller l'emploi de l'eau bouillie aux populations menacées. L'Etat, tuteur, touche-à-tout, trop souvent dissipateur de la fortune publique, a une belle occasion de se réhabiliter et d'établir, au moins en ce qui concerne l'hygiène publique, sa supériorité sur l'initiative privée. Il a pour lui le bon sens, les indications précises de la science, les faits acquis, la soumission certaine des administrés les plus sages du monde. Qu'il agisse promptement et vigoureusement. Il n'est pas trop tard, mais il est temps.

J. C.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 7 juillet.

Les commandants de corps d'armée ont arrêté la liste des officiers de la réserve et de la territoriale qui participeront aux manœuvres d'automne dans dix-huit régiments mixtes d'infanterie, trois régiments mixtes de cavalerie et de six groupes de batteries montées de la réserve.

Pour se rapprocher des prévisions de la mobilisation, l'encadrement complet des compagnies, escadrons et batteries de réserve appelés à manœuvrer ne sera pas assuré avec un plus grand nombre d'officiers actifs qu'en temps de guerre.

L'envoi des territoriaux aux manœuvres d'août-septembre et à des manœuvres particulières en octobre, a nécessité des appels assez importants cette année. Seront convoqués :

Infanterie. — 1^{re} série, du 5 septembre au 18 septembre, tous les bataillons, le dépôt, la section hors rangs des régiments territoriaux suivants : 12^e, 16^e, 34^e, 36^e, 38^e, 40^e, 42^e, 44^e, 46^e, 48^e, 50^e, 54^e, 130^e, 132^e, 134^e, 136^e, les 1^{er} et 2^e bataillons des 98^e et 104^e.

2^e série, du 10 octobre au 23 octobre : les 1^{er} et 2^e bataillons des régiments suivants : 2^e, 6^e, 8^e, 10^e, 12^e, 18^e, 20^e, 22^e, 24^e, 26^e, 28^e, 30^e, 32^e, 34^e, 36^e, 38^e, 40^e, 42^e, 44^e, 46^e, 48^e, 50^e, 54^e, 56^e, 58^e, 60^e, 62^e, 64^e, 66^e, 68^e, 70^e, 72^e, 74^e, 76^e, 78^e, 80^e, 82^e, 84^e, 86^e, 88^e, 90^e, 92^e, 94^e, 96^e, 100^e, 102^e, 106^e, 108^e, 110^e, 112^e, 114^e, 116^e, 118^e, 120^e, 124^e, 126^e, 128^e, 138^e, 140^e, 142^e, 144^e, 146^e.

Les 1^{er} et 3^e bataillons des 4^e, 8^e, 12^e, 16^e, 20^e, 24^e, 28^e, 32^e, 36^e, 40^e, 44^e, 48^e, 52^e, 56^e, 60^e, 64^e, 68^e, 72^e, 76^e, 80^e, 84^e, 88^e, 92^e, 96^e, 100^e, 104^e, 108^e, 112^e, 116^e, 120^e, 124^e, 128^e, 132^e, 136^e, 140^e, 144^e, 148^e, 152^e, 156^e, 160^e, 164^e, 168^e, 172^e, 176^e, 180^e, 184^e, 188^e, 192^e, 196^e, 200^e.

Cavalerie. — 1^{re} série du 8 octobre au 16 octobre : les 2^e escadrons et le dépôt des 2^e escadrons des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e régiments.

2^e série, du 17 au 30 octobre : les 4^e escadrons et le dépôt des 4^e escadrons des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e régiments.

Artillerie. — 1^{re} série, du 26 septembre au 9 octobre : les batteries à pied et les sections de parcs des dix-huit régiments.

2^e série, du 10 octobre au 23 octobre. Un certain nombre d'artilleurs de la classe 1880 appartenant aux régiments des 5^e, 6^e, 7^e régiments seront convoqués par anticipation par ordre d'appel individuel du 5 septembre au 18 septembre.

Les brancardiers d'ambulance seront convoqués du 10 octobre au 23 octobre.

Voici une petite réforme, mais elle est aussi simple qu'économique, et il serait à souhaiter que l'on se décidât à la pratiquer partout.

On sait que lors des grandes manœuvres, la nécessité d'atteler un nombre de voitures plus considérable qu'en temps de paix entraîne la location de chevaux de trait : ce système engendre de nombreux inconvénients, quelquefois fort onéreux pour le Trésor.

Le colonel d'un régiment du Midi vient de proposer les réservistes convoqués pour le 25 août que, s'ils possèdent des chevaux de trait et que ces animaux soient acceptés par une commission spéciale, ils pourront les amener avec eux ; ces réservistes serviront de conducteurs, recevront une indemnité de quatre francs par jour et par cheval, et les animaux seront nourris gratuitement par les soins de l'administration militaire.

2^e série, du 17 au 30 octobre : les 4^e escadrons et le dépôt des 4^e escadrons des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e régiments seront convoqués par anticipation par ordre d'appel individuel du 5 septembre au 18 septembre.

Les brancardiers d'ambulance seront convoqués du 10 octobre au 23 octobre.

Voici une petite réforme, mais elle est aussi simple qu'économique, et il serait à souhaiter que l'on se décidât à la pratiquer partout.

On sait que lors des grandes manœuvres, la nécessité d'atteler un nombre de voitures plus considérable qu'en temps de paix entraîne la location de chevaux de trait : ce système engendre de nombreux inconvénients, quelquefois fort onéreux pour le Trésor.

Le colonel d'un régiment du Midi vient de proposer les réservistes convoqués pour le 25 août que, s'ils possèdent des chevaux de trait et que ces animaux soient acceptés par une commission spéciale, ils pourront les amener avec eux ; ces réservistes serviront de conducteurs, recevront une indemnité de quatre francs par jour et par cheval, et les animaux seront nourris gratuitement par les soins de l'administration militaire.

Voici une petite réforme, mais elle est aussi simple qu'économique, et il serait à souhaiter que l'on se décidât à la pratiquer partout.

Informations Politiques

Paris, 7 juillet.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Loubet.

Ils se sont occupés des affaires courantes, et notamment des projets en discussion au Sénat : à la Chambre des députés.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a fait connaître que le gouvernement de la Roumanie sollicitait la concession du tarif minimum français en échange de son tarif le plus réduit.

LES MASSACRES DE L'UGANDA

La question des massacres de l'Uganda, que le prince d'Arenberg avait récemment soulevée à la Chambre, pourrait bien faire l'objet d'un débat au Luxembourg avant les vacances.

On sait que, questionné par le prince d'Arenberg, le ministre des affaires étrangères avait répondu n'avoir aucun renseignement officiel sur ces massacres. M. Ribot s'était, d'ailleurs, engagé à faire connaître au Parlement la vérité aussitôt qu'elle lui serait dévoilée par des documents authentiques. Il y a de cela quelque temps déjà, et M. Millard, sénateur du Rhône, qui trouve l'attente longue, s'est rendu hier au quai d'Orsay pour rappeler à M. Ribot sa promesse.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré son interlocuteur qu'il manquait encore de renseignements. M. Millard lui a fait alors prévoir qu'il lui adresserait, avant la séparation des Chambres, une question sur cette affaire, à moins que, d'ici-là, le Parlement ait reçu communication des informations précises promises au prince d'Arenberg.

Le projet sur la Banque de France. Le *Voltaire* croit qu'il convient de saluer le projet sur la Banque de France, car nous ne le reverrons pas de longtemps.

LA PROPOSITION D'AMNISTIE

C'est M. Ferroul qui portera à la tribune la proposition d'amnistie.

LE FUTUR PAPE

Du *Figaro*, à propos de la mort du cardinal Battaglini et à titre de renseignement :

« La mort du cardinal Battaglini, candidat officiel de la triple alliance pour la succession de Léon XIII, va changer les positions. C'est maintenant le cardinal Parocchi, vicaire général du Souverain-Pontife, qui paraît devoir réunir pour le prochain concave l'unanimité des suffrages de ses collègues. »

M. Parocchi est certainement le plus marquant des membres du Sacré-Colège et celui qui serait le mieux à même de maintenir la papauté dans la situation qu'elle a su se faire, tant au point de vue religieux

que politique. M. Parocchi ne serait pas le pape rêvé par l'Italie, mais la France ne pourrait que se réjouir de son élévation à la chaire de Saint-Pierre, car il s'est toujours montré l'ami fidèle de notre pays et ne cesse de suivre d'un oeil vigilant les événements qui se succèdent chez nous. »

LA DÉFENSE DES COTES

A la suite des études ordonnées par le ministre de la marine sur la défense du port du Havre, il a été décidé qu'un nouveau fort serait construit sur la côte, entre Sainte-Adresse et Oteville.

L'EXPOSITION DE BERLIN

Berlin, 7 juillet.

La question de l'Exposition universelle de Berlin a été longuement agitée au cours de la séance du conseil des ministres d'hier.

Quoi qu'il en soit, il est probable que le projet subsiste, la date fixée sera 1896.

CHAMBRE

Paris, 7 juillet.

LA JOURNÉE S'ANNONCE COMME devant être fort calme ; cependant des surprises peuvent se produire.

On sait que la Chambre a décidé, hier, de ne pas discuter, avant les vacances, le projet de la réforme de l'impôt sur les boissons.

M. Salis, rapporteur spécial du projet, annonce dans les couloirs qu'il va reprendre son article 3 de sa proposition d'hier sur la loi des quatre contributions.

Il provoquera des explications du gouvernement en lui rappelant les engagements pris par le ministre des finances devant la commission du budget.

On annonce, à ce sujet, l'intervention de M. Casimir-Périer, président de la commission du budget.

La Chambre sera saisie d'une proposition d'amnistie, soit par M. Ferroul, soit par un autre député socialiste.

Le gouvernement se prononcera contre cette proposition, déclarant que suivant l'usage des grâces seront accordées à l'occasion du 14 juillet.

A la suite des explications données ce matin par M. Loubet, président du conseil, aux représentants du Midi, les interpellations soulevées au Sénat, par M. Griffie et à la Chambre par M. Rousset et plusieurs de ses collègues, ont été retirées.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte sans discussion un certain nombre de projets portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1891 et 1892.

Les Quatre Contributions

A trois heures dix, la Chambre aborde la discussion des contributions directes. Personne ne demandant la parole pour la discussion générale, on passe à l'examen des articles.

L'article premier établit que les contributions directes applicables aux dépenses générales de l'Etat pour 1893 sont évaluées à la somme de 463,245,803 francs en principal.

M. de Lanjuinais développe un amendement tendant à la suppression de la contribution foncière sur les propriétés non bâties à partir du 1^{er} janvier 1893.

M. Burdeau, rapporteur général du budget, répond que l'impôt sur les propriétés foncières a été, il y a deux ans, l'objet d'un dégrèvement, non parce qu'il était trop lourd, mais parce qu'il était mal établi. Le dégrèvement proposé ne porterait que sur les grosses cotes.

M. Lanjuinais déclare qu'il a voulu seulement prendre date. Il retire son amendement.

M. Terrier rappelle que, l'année dernière, la Chambre a nommé une commission chargée de réviser la loi sur les patentes. Cette commission a achevé la première partie de sa tâche ; elle déposera demain son rapport ; elle demande que tout ce qui concerne les patentes soit réservé pour le moment ; or, ce grand débat viendra devant le Parlement.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, fait remarquer qu'il n'y a aucun vote à émettre à ce sujet et qu'il suffit de constater sur ce point l'accord entre le gouvernement et la commission des patentes. Si la Chambre modifiait quelques cotes des patentes ; il serait possible d'appliquer ces modifications pendant l'exercice 1893.

M. Emile Rey demande une meilleure répartition de la contribution foncière sur la propriété bâtie.

M. César Duval signale à l'attention de la Chambre la situation de la Savoie et des Alpes-Maritimes qui, pendant tout le temps que ces départements ont appartenu à la maison de Savoie, ont payé de légers impôts sans rien recevoir de l'Etat ; après l'annexion à la France, ces départements ont dû se mettre au niveau des autres ; de là des charges considérables pour les contribuables.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, reconnaît qu'il y a un progrès à réaliser dans la manière de répartir le contingent mobilier entre les départements. Le gouvernement, dans quelques mois, présentera un projet établissant plus de justice dans cet impôt et dans plusieurs autres. Cette grande réforme réalisera un progrès considérable (Applaudissements).

M. Rey dit que ce n'est pas la première fois que le gouvernement promet une réforme qu'il n'apporte jamais.

Le ministre des finances avait promis la réforme de l'impôt direct, il ne l'a pas faite.

Le ministre des finances répond que s'il n'a pas fait la réforme de l'impôt direct, c'est parce qu'il n'a pas eu le temps de l'engager ; il n'est plus ministre. Mais il a fait d'autres réformes et il étudie en ce moment la réforme de l'impôt des portes et fenêtres et la réforme de l'impôt personnel et mobilier. Ce projet sera la base du budget de 1894.

M. Burdeau, rapporteur, dit que la commission repousse le renvoi, qui par 287 voix contre 238, sur 525 votants, n'est pas prononcé.

M. Cornudet développe un amendement tendant à remplacer l'impôt des portes et fenêtres par une taxe de 21.40 0/0 sur le revenu net imposable de la propriété foncière bâtie. Le produit de cette taxe serait de 45 millions au lieu de 56 demandés aux portes et fenêtres.

M. Burdeau reconnaît que l'impôt des portes et fenêtres est disproportionné, mais personne ne pourrait dire que les contribuables seraient dégrévés, quels autres sursurcharges par l'amendement : des études nouvelles sont donc nécessaires. Il faut éviter des remaniements trop fréquents des cotes, les impôts directs doivent être stables, résignons-nous donc à ajourner cette réforme jusqu'en 1894.

M. Cornudet insiste.

M. Rouvier déclare que le gouvernement est partisan de cette réforme et qu'il veut la faire coïncider avec celle de l'impôt mobilier, afin que la répartition générale soit plus équitable.

Le scrutin sur l'amendement Cornudet donne lieu à un pointage ; la séance est suspendue.

La séance est reprise à 6 heures 20.

M. le président fait connaître le résultat suivant du scrutin :

Votants, 474 ; pour l'adoption, 241 ; contre, 233.

L'amendement Cornudet est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

APRÈS LA SÉANCE

L'adoption de l'amendement Cornudet a pour effet d'augmenter les charges des contribuables des grandes villes : Paris notamment paiera 13 millions au lieu de 7 millions que lui coûtait l'impôt des portes et fenêtres.

La plupart des députés de Paris, ont voté contre.

Il est à prévoir que le Sénat repoussera la réforme dans les conditions où elle se présente.

gée de réviser la loi sur les patentes. Cette commission a achevé la première partie de sa tâche ; elle déposera demain son rapport ; elle demande que tout ce qui concerne les patentes soit réservé pour le moment ; or, ce grand débat viendra devant le Parlement.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, fait remarquer qu'il n'y a aucun vote à émettre à ce sujet et qu'il suffit de constater sur ce point l'accord entre le gouvernement et la commission des patentes. Si la Chambre modifiait quelques cotes des patentes ; il serait possible d'appliquer ces modifications pendant l'exercice 1893.

M. Emile Rey demande une meilleure répartition de la contribution foncière sur la propriété bâtie.

M. César Duval signale à l'attention de la Chambre la situation de la Savoie et des Alpes-Maritimes qui, pendant tout le temps que ces départements ont appartenu à la maison de Savoie, ont payé de légers impôts sans rien recevoir de l'Etat ; après l'annexion à la France, ces départements ont dû se mettre au niveau des autres ; de là des charges considérables pour les contribuables.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, reconnaît qu'il y a un progrès à réaliser dans la manière de répartir le contingent mobilier entre les départements. Le gouvernement, dans quelques mois, présentera un projet établissant plus de justice dans cet impôt et dans plusieurs autres. Cette grande réforme réalisera un progrès considérable (Applaudissements).

M. Rey dit que ce n'est pas la première fois que le gouvernement promet une réforme qu'il n'apporte jamais.

Le ministre des finances avait promis la réforme de l'impôt direct, il ne l'a pas faite.

Le ministre des finances répond que s'il n'a pas fait la réforme de l'impôt direct, c'est parce qu'il n'a pas eu le temps de l'engager ; il n'est plus ministre. Mais il a fait d'autres réformes et il étudie en ce moment la réforme de l'impôt des portes et fenêtres et la réforme de l'impôt personnel et mobilier. Ce projet sera la base du budget de 1894.

M. Burdeau, rapporteur, dit que la commission repousse le renvoi, qui par 287 voix contre 238, sur 525 votants, n'est pas prononcé.

M. Cornudet développe un amendement tendant à remplacer l'impôt des portes

SÉNAT

Paris, 7 juillet.

La séance est ouverte à deux heures dix sous la présidence de M. Le Royer.

M. Griffe annonce qu'il a retiré son interpellation sur les négociations franco-espagnoles.

Le Sénat adopte, après avoir déclaré l'urgence, le projet de loi portant organisation d'un corps d'officiers-mécaniciens de la marine.

Le Sénat s'ajourne à demain trois heures.

La séance est levée à trois heures.

LES POURSUITES CONTRE WILSON

Paris, 7 juillet.

A Loches, où les partisans de Wilson sont en grande majorité, on ne doute pas de la condamnation du maire de Loches, mais on craint qu'un des juges du tribunal de police correctionnelle aurait été empêché de siéger par un procédé fort original. Ce juge, M. Coursière, est un vieil ami de la famille Grévy, et comme tel, un suspect dans l'espèce. Qu'a-t-on fait ? On l'a impliqué dans l'affaire en qualité de témoin, et voici comment : M. Coursière se trouvait, il y a une quinzaine de jours, en villégiature à ALENÇON. Le juge d'instruction de Loches l'a fait interroger par une commission rogatoire : « Savez-vous quelque chose de l'affaire de corruption électorale Wilson-Leroux ? lui a-t-on demandé. »

Rien, a-t-il répondu. Et le tour aurait été joué. M. Coursière, interrogé comme témoin dans l'affaire, ne pourrait plus siéger comme juge. Ce détail sera signalé par les avocats de Wilson et de Leroux. Quant à Wilson, sur l'habileté duquel il ne saurait y avoir de doute, il se bornera à exposer les faits sans récrimination d'aucune sorte.

Les Elections Anglaises

Londres, 7 juillet.

Le Times dit que les gains faits hier par les gladstoniens n'ont pas beaucoup de poids.

Le Daily Chronicle estime que le troisième jour de la lutte dénote un succès pour les gladstoniens et un triomphe notable pour M. Chamberlain, en même temps qu'une grande victoire pour les représentants alliés du libéralisme et du travail.

Le Standard exprime l'opinion que l'avantage de M. Gladstone dans la journée d'hier n'est pas aussi décisif que ses partisans l'espèrent.

Le Daily News constate que la lutte d'hier s'est terminée d'une manière décisive en faveur des libéraux.

Sur les seize circonscriptions qui ont voté hier à Londres, il y avait en 1885 huit libéraux et huit tories ; en 1890, six libéraux contre dix tories ; les libéraux y auront à présent dix sièges, et les tories six seulement.

Le Daily Telegraph dit que le résultat des élections d'hier est favorable aux gladstoniens, mais que ceux-ci ont encore du chemin à faire avant de rattrapper les conservateurs.

L'AFFAIRE DE CLERCQ ET CONSORTS

Paris, 7 juillet.

Aujourd'hui se sont terminés devant la dixième chambre les débats de l'affaire des maîtres chanteurs compromis au sujet de l'affaire des faux papiers.

Au début de l'audience, M. Hubbard, député, a présenté habilement la défense de Clercq.

Le tribunal a ensuite rendu un jugement condamnant de Clercq, ex-reporter du XIX^e Siècle, et Morel dit de Mondéville, anciennement attaché à l'administration de la Petite République française, chacun à un an de prison et 500 fr. d'amende.

M. Richard, directeur du journal le Marché des Cures, a été acquitté, les charges de la prévention n'ayant pas paru au tribunal suffisamment établies.

ABORDAGE EN MER

Cinq Victimes

Marseille, 7 juillet.

Ce matin, vers 6 heures, le *Maréchal-Canrobert*, de la compagnie transatlantique, venant d'Alger, passait à quelques milles du phare de Thau, se dirigeant sur Marseille. Le cuirassé *Hoche*, qui filait à toute vitesse, aborda par habord le steamer de la Compagnie transatlantique qui coula immédiatement.

Les marins du *Hoche* ont procédé aussitôt au sauvetage des passagers du *Maréchal-Canrobert*.

Cinq personnes manquèrent à l'appel. Les cinq victimes sont deux militaires et trois enfants.

NOUVEAUX DÉTAILS

Paris, 7 juillet.

Voici des détails complémentaires sur l'abordage qui s'est produit dans la matinée :

L'escadre, sous le commandement de l'amiral Dordot des Essarts, faisait dans la nuit des essais de vitesse lorsque, vers six heures et demie, se trouvant à vingt milles au sud de l'île de la Made, elle se trouva en ligne de front sur la route perpendiculaire à celle suivie par le paquebot *Maréchal-Canrobert*, allant de Bône à Marseille avec cent dix passagers.

Le *Maréchal-Canrobert*, dissimulé, paraissait-il, par la fumée intense des navires de l'escadre que le vent chassait vers lui, ne fut aperçu manœuvrant dans ce sens qu'à une faible distance du cuirassé *Hoche*, commandé par le capitaine de vaisseau Bouteiller.

D'autre part, le commandant du *Maréchal-Canrobert* voyant le *Hoche* à bord se conforma au règlement maritime international et continua sa route.

Un passager affirme qu'à ce moment, une certaine hésitation se manifesta dans la manœuvre du *Hoche*, qu'un coup de barre défectueux aurait précipité sur le navire de commerce.

Quoi qu'il en soit, le *Maréchal-Canrobert* fut abordé par le *Hoche* à la hauteur des troisième classes à bord.

Le choc épouvantable porta les deux navires côte à côte, les secours furent aussitôt organisés de part et d'autre.

Le *Maréchal-Canrobert* fut amarré solidement au cuirassé et les passagers immobilisés transbordés. Les deux commandements transbordés. Les deux commandements transbordés. Les deux commandements transbordés.

Ce navire absolument éventré par l'épéron du cuirassé, coula aussitôt.

A peine deux minutes s'étaient écoulées depuis l'abordage.

Sur le pont du *Hoche* on fit procéder à l'appel des passagers et de l'équipage du navire naufragé. L'absence de cinq passagers fut constatée.

Voici les noms des manquants : Guittari, soldat d'infanterie légère ; Drouin, soldat du train ; le jeune Vinon, fils d'un sergent, et les enfants Gugelin, dont les parents, absolument affolés, faisaient peine à voir.

On suppose que les victimes ont été prises par le choc et tuées ou blessées dans leurs couchettes.

Les naufragés ont été ramenés par le *Hoche* qui a mouillé près du phare de Sainte-Marie. La Compagnie transatlantique les a recueillis à bord d'un chaloupe.

Le paquebot *Maréchal-Canrobert* faisait partie de la flotte de la compagnie Transatlantique et était affecté au service de l'Algérie et de la Tunisie. Ce navire avait été acheté à l'ancienne compagnie Valéry ; il jaugeait de 7 à 800 tonnes ; il était commandé par le capitaine Dor.

Au moment de l'abordage, le paquebot avait dans sa cale 140 tonnes de marchandises diverses.

DERNIÈRE HEURE

Marseille, 7 juillet.

Voici de nouveaux détails sur l'abordage :

C'est, comme nous l'avons dit, vers six heures et demie du matin que le sinistre s'est produit.

A ce moment tous les passagers dormaient. Une secousse formidable qui ébranla le navire, réveilla presque tout le monde.

Un des passagers des premières qui s'était étendu tout habillé sur sa couchette, monta sur le pont pour s'informer de ce qui se passait.

Un coup d'œil il se rendit compte de la situation : il redescendit aussitôt dans le compartiment des premières pour avertir sa femme et sa fille et cria aux autres passagers : « Montez vite ! nous coulons. »

On juge de la panique qui se produisit de tous les côtés. Les cabines furent évacuées en quelques secondes et l'ascension effrénée du pont se fit au milieu des cris de détresse poussés par les femmes et les enfants.

Les passagers des autres classes avaient été prévenus, et encombrent déjà le pont. Tout le monde était en chemise et personne n'avait seulement tenté de sauver un seul objet.

Entre le réveil des passagers par l'abordage et leur arrivée sur le pont, quelques dizaines de secondes à peine s'étaient écoulées, et déjà une partie de l'avant du navire disparaissait sous les flots.

Les naufragés lurent pas d'ailleurs à attendre longtemps du secours.

A peine le *Maréchal-Canrobert* avait-il accosté le *Hoche* que sur l'ordre du capitaine Bouteiller, commandant le cuirassé, une centaine de matelots se jetèrent sur le pont du navire naufragé et, saisissant les passagers, les faisaient passer à leurs camarades par dessus les bastingages.

L'opération des vaillants matelots a été si prompte, si habile, que, de l'aveu même des passagers, ceux-ci se sont trouvés sur le pont du *Hoche* sans savoir d'où leur venaient les secours.

Le navire englouti, les officiers du *Hoche* s'occupèrent des premiers soins à donner aux naufragés. Les femmes furent habillées avec des peignoirs de bain ; les hommes et les enfants reçurent des vêtements de matelots. C'est dans cet accoutrement que les infortunés se sont présentés dans les divers hôtels de notre ville. La plupart sont dans un état de prostration complète.

Interrogés, les femmes pleurent, et dans leurs regards encore remplis d'épouvante, semble toujours présente l'horrible vision de la mort.

Tout le monde rend hommage à l'énergie déployée par les matelots ; une fois de plus la marine française a donné l'exemple du dévouement, de l'abnégation et du sang-froid.

Outre les victimes dont je vous ai envoyé la liste, deux passagers ont été blessés ; ce sont le procureur de la République de Bône, dont l'état est assez grave, et un soldat légèrement atteint à la joue.

Le bruit couru que deux autres passagers auraient disparu.

Guillaume et Bismarck

Berlin, 7 juillet.

Le *Moniteur de l'Empire* fait une publication très curieuse en réponse à l'attitude de l'opposition que paraît prendre le prince de Bismarck, actuellement, à l'égard du gouvernement.

Ce journal publie d'abord le reserit impérial adressé en mai 1890 aux ambassadeurs d'Allemagne et de l'étranger.

Après plusieurs interviews que le prince, au milieu de sa retraite, avait accordées aux journalistes étrangers, l'empereur recommande de ne pas attribuer d'importance aux déclarations des journaux, parce qu'elles sont probablement dénaturées.

Ensuite le *Moniteur* publie une dépêche adressée par M. de Caprivi aux ambassadeurs d'Allemagne, en juin 1892, au moment du voyage du prince de Bismarck à Vienne pour le mariage du comte Herbert. Le chancelier actuel dit que le bruit d'un rapprochement entre Bismarck et l'empereur est sans fondement ; il recommande à l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne de garder la plus grande réserve vis-à-vis de Bismarck, car l'empereur veut ignorer le mariage d'Herbert de Bismarck.

Cette publication est appelée à faire sensation en Allemagne, car elle accentue définitivement la rupture de Bismarck et de l'empereur.

La Catastrophe de la Grande-Casse

Pralognan, 7 juillet.

L'Echo de Lyon a annoncé en dernière heure le terrible accident qui s'est produit à la Grande-Casse. Voici des détails complets à ce sujet :

La caravane qui a eu une fin si tragique était composée des personnes suivantes : Le lieutenant Porcher, qui est mort, était âgé de vingt-quatre ans, il était né à Paris ; son ordonnance, Chevallard, âgé de vingt-deux ans, qui a été blessé, est un jeune Savoyard, petit et trapu ; l'adjudant Rozier, également mort, était âgé de trente ans et originaire du Dauphiné ; le lieutenant Adolphe Messimy, âgé de vingt-quatre ans, était originaire de Lyon. Tous faisaient partie de la 43^e compagnie alpine.

Ils étaient partis dimanche de Lanslebourg, avaient couché au chalet d'Entre-deux-Eaux. Ils avaient rendez-vous avec deux lieutenants, les frères Guillebon, de Bozel.

A Pralognan, les membres de la caravane étaient attachés par une corde de vingt mètres. Porcher, Chevallard, Rozier et Messimy, arrivés sur les pentes de la Grande-Casse, à 3,600 mètres d'altitude, furent surpris par le mauvais temps. A huit heures, ils prirent le parti de descendre. Pendant la descente un bloc se détacha et fit tomber l'adjudant Rozier dont la chute détermina celle des trois autres.

Dès les premiers mètres, ils perdirent leurs piolets, et roulèrent pendant 600 mètres. Tous restèrent évanouis pendant trois heures. Le lieutenant Messimy coupa la corde, Chevallard partit seul, quoique blessé, et arriva au chalet de la Glère. Sa conduite fut l'admiration de tous. Dans ce chalet, il trouva les secours envoyés de Pralognan, où il a été transporté.

Dès que l'accident fut connu à Pralognan, lundi soir, à six heures, les frères de Guillebon, lieutenants au 13^e alpin, avec leur guide, M. Blanc, de Bonneval, âgé de cinquante-deux ans, qui revenaient d'une excursion de quatorze heures, sur le glacier de la Vanoise, organisèrent des recherches pour découvrir leurs camarades Porcher et Rozier.

Le guide Blanc, accompagné de Vion Bergé, Joseph Favre et Jean-Louis Vion, partirent au milieu de la nuit, au milieu d'une tourmente de neige. Dans un glacier crevasse, ils retrouvèrent les officiers, mais voyant l'impossibilité de les ramener, ils redescendirent à trois heures à Pralognan.

Le lendemain mardi, à neuf heures du matin, M. Blanc, accompagné de dix hommes, revint chercher les cadavres, qui furent roulés dans des couvertures et mis sur des traîneaux confectionnés avec des pièces de bois qu'on avait transportées.

Ce n'est qu'au milieu des plus grandes difficultés qu'on put redescendre au col de la Vanoise.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Les obsèques du lieutenant Porcher et de l'adjudant Rozier auront lieu à Lanslebourg ; le corps du lieutenant Porcher sera ensuite transporté à Paris. M. Porcher était, en effet, le fils du directeur de l'école Turgot.

Deux survivants de la catastrophe sont soignés à l'hôtel Favre. Le chasseur Chevallard a seulement des contusions à la tête, mais le lieutenant Messimy souffre beaucoup d'une contusion grave au genou et des entorses qu'il a à chaque pied ; en outre, il a le poignet gauche foulé et des contusions à la tête, près de l'œil droit.

Ces blessés ont été transportés cette nuit, à trois heures, à l'hôpital de Moutiers, où ils seront accompagnés par les lieutenants de Guillebon.

Givors. — Deux arrestations. — La gendarmerie a conduit, aujourd'hui, à Lyon, le nommé Jean Castader, âgé de 50 ans, né à Bordeaux, arrêté pour vagabondage et pour avoir contrevenu à un arrêt d'interdiction de séjour.

Cet individu a son casier judiciaire orné de 17 condamnations.

A un également arrêté le nommé Clément Richard, âgé de 33 ans, né à Dampierre (Eure-et-Loire) inculpé de vol.

Cet individu, qui avait profité de son séjour chez M. de Lamoignon, hôtelier, rue de Lyon pour dérober divers vêtements au préjudice d'un pensionnaire de cette dame, a été trouvé chaussé avec des bottines volées.

Ce n'est pas sans peine qu'il a pu être emprisonné, car il a tenté de s'évader à deux reprises.

Cet individu a déjà été condamné deux fois pour vol.

Société de sauvetage de Givors. — Dimanche 10 courant, à huit heures du matin, exercices de natation avec prix d'encouragement.

Premier prix, résistance et long parcours ; deuxième prix, vitesse. Trois autres prix seront donnés aux meilleurs plongeurs du mannequin.

Oullins. — A propos de vidanges. — Depuis quelque temps déjà les habitants des salades d'Oullins se plaignaient que pendant la nuit on venait vider des tonnes de vidange au confluent de l'Yzeron et du Rhône. Mais ce dernier étant plus élevé que la rivière refoule la matière qui stationne et produit une véritable infection.

Une surveillance active fut faite par les habitants.

Hier à minuit, ils aperçurent plusieurs voitures de vidanges qui furent déversées à l'endroit précité.

Les habitants firent un nouveau voyage et les habitants purent se convaincre que les immondices provenaient de la maison de M. Dérognard, ex-premier adjoint et gros propriétaire à Oullins. Celui-ci dirigeait en personne l'opération.

Un gardien de la paix, requis en toute hâte, dressa une contravention à ce propriétaire si peu soucieux de l'hygiène de ses compatriotes.

L'Avenir d'Oullins. — Cette excellente société de gymnastique et d'étude militaire va donner dimanche sa grande fête annuelle et sa distribution de récompenses aux lauréats de son 6^e grand concours de tir.

M. Fréchet a offert gracieusement la vaste salle de la brasserie du Chemin de fer dont il est le propriétaire.

Cette fête patriotique sera présidée par M. Burdeau, député du Rhône, président d'honneur de la société, avec le concours de la société de gymnastique l'Alsace-Lorraine et la fanfare d'Oullins.

Elle ne peut manquer, comme les années précédentes, d'attirer une foule considérable.

De nombreux prix offerts par le président de la République, les sénateurs et les députés seront distribués.

620^e section des Prévoyants de l'Avenir. — Les membres du bureau préviennent les sociétaires que le versement de la cotisation mensuelle aura lieu samedi 9 courant, de 8 à 10 heures du soir, au siège de la section, café Phly, au pont d'Oullins.

LOIRE

Saint-Etienne. — A la « Mine aux Mineurs ». — Tout paraissant devoir rester tranquille aujourd'hui à la « Mine aux Mineurs », aucune mesure de police n'avait été prise. Les agents et les gendarmes envoyés les jours précédents eussent été d'ailleurs inutiles, car personne ne s'est présenté au puits Marmonni. La mine continue à être fermée.

Les seize congédiés attendent patiemment la convocation régulière de l'assemblée générale, sur laquelle ils comptent pour faire valoir leurs droits ; mais, d'autre part, le conseil d'administration, dont la cotisation mensuelle aura lieu samedi 9 courant, de 8 à 10 heures du soir, au siège de la section, café Phly, au pont d'Oullins.

Certificat d'études et examens. — Ce matin grande animation, dès sept heures, à l'école de la rue César-Bertholon et aux Chappes.

Toutes les fillettes des quatre cantons de la ville passant cette année leur certificat d'études, y arrivaient sous la conduite d'institutrices laïques ou congréganistes.

Et aussitôt la dictée commençait, suivie par la composition de calcul et la composition française.

Et vaillamment et gentiment, toutes les fillettes se mettaient à l'œuvre. Cette après-midi, c'était le tour de la couture, tandis que les commissions diverses corrigeaient les épreuves.

Dans une salle voisine, aux Chappes, c'étaient de grandes jeunes filles qui passaient l'examen pour le brevet.

On touche à la fin de l'année scolaire, et nous sommes en plein moment de concours et d'examen à tous les degrés.

Secours aux victimes du grisou. — Les comités de secours de Verpillieu, Villebois et de la Manufacture nous prient de vouloir bien informer les intéressés qu'exceptionnellement, ce mois-ci, et en raison de la fête du 14 Juillet, la remise des bons et le paiement des secours auront lieu les lundi, mardi et mercredi 11, 12 et 13 courant, à partir de neuf heures du matin, au secrétariat des comités, à la mairie.

Valence. — Au service des eaux. — Dans son numéro du 5 juillet, l'Echo de Lyon insérait une protestation des habitants de la rive des Alpes, — une des plus importantes de Valence, — au sujet de l'arrosage de cette rive.

Il faut croire que ni nous ni les habitants de cette rive sommes dignes de l'attention de l'administration des eaux, car, au lieu de faire droit à la demande qui était faite, on a fermé une bouche d'arrosage au moyen d'un tel ciment qu'il est aujourd'hui complètement impossible aux habitants de pouvoir arroser eux-mêmes.

Nous protestons énergiquement contre cette manière d'agir qui tend à se généraliser.

Nous croyons devoir rappeler qu'à l'école d'agriculture d'Ecully l'enseignement est à la fois théorique et pratique. Il comprend l'étude de l'agriculture générale et l'étude des cultures spéciales de la région lyonnaise (vignes et arbres fruitiers).

Il s'adresse aux jeunes gens qui se destinent à l'exploitation des propriétés agricoles (spécialement des vignobles), et à l'horticulture, ainsi qu'à ceux qui se préparent aux écoles nationales d'agriculture.

LA GRÈVE DU GAZ

Le mois dernier, à l'issue d'une réunion tenue au Casino, les grévistes de la compagnie du gaz décidèrent l'envoi à Paris de trois délégués chargés de demander à M. Viette, ministre des travaux publics, l'abrogation des circulaires relatives à la grande voirie, et à M. Jules Roche, ministre du commerce, l'abaissement des droits sur les pétroles.

Les trois délégués, MM. Pallières, Brunet et Colliard, partirent aussitôt, virent les ministres et leur expliquèrent les desiderata de leurs mandants.

C'est pour permettre à la délégation de rendre compte de sa réunion que la commission de la grève a, hier soir, donné une grande réunion publique dans l'immeuble salle des Folies-Bergère.

LA RÉUNION

Cinq ou six cents personnes sont déjà placées dans la salle, quand M. Pallières, assisté de MM. Cottet, Laupies et Lebeau, prend place au fauteuil présidentiel.

D'après ces messieurs, on remarque plusieurs conseillers municipaux MM. docteur Masson, Colliard, Rieubland, Bourdin, Hamel, Mera, Bessières, Montvert, Ferra, Claret, Bedin, Lavigne, Arnould, Serin, etc.

M. Pallières lit des lettres d'excuses de MM. Bérard, Burdeau, Couturier, Clapot, Guichard, députés; Saurat, Clermont, Bonnard, conseillers municipaux, puis prend la parole.

Discours de M. Pallières

L'orateur explique le but de la réunion : les trois délégués envoyés à Paris veulent dire à leurs mandataires ce qu'ils ont vu et fait.

M. Pallières ajoute que si cette réunion a été organisée un peu tardivement, c'est que la commission de la grève savait que la municipalité devait faire un rapport sur les relations entre la ville et la compagnie du gaz et avait jugé opportun d'attendre ce document pour pouvoir le discuter le jour même où les délégués rendraient compte de leur mission.

Nous attendons à été déçu, et d'écouter une façon lamentable, car le rapport qui avait été déposé sur le bureau du conseil vient d'être retiré pour être modifié. Aussi rien n'est encore été fait par l'administration municipale.

Messieurs, nous avons été envoyés à Paris pour demander : 1° l'abrogation des circulaires relatives à la grande voirie qui violent la loi, puisqu'elles aliènent la grande voirie qui est inaliénable; 2° l'abaissement des droits sur le pétrole.

En arrivant à Paris, nous avons trouvé nos collègues marseillais venus pour remplir une mission semblable à la nôtre. Ils y étaient depuis plusieurs jours, avaient déjà vu le ministre et exposé leurs réclamations.

Nous amis nous dit que M. Viette, à la nouvelle de l'arrivée des délégués lyonnais, avait paru très surpris et s'était écrié : « Mais que viennent faire ici les Lyonnais, puisque la question de la compagnie du gaz est réglée ? »

Cette exclamation nous stupéfia et nous nous demandâmes qui avait pu si mal renseigner le ministre.

Nous le sûmes bientôt. Le lendemain, en effet, nous reçûmes une lettre nous informant que M. Viette nous verrait à 5 heures et nous pria de nous faire accompagner de nos députés.

Nous allâmes d'abord voir M. Aynard. Quand le député de l'Arbresle connut le but de notre voyage, il nous fit la déclaration suivante :

« Je suis l'ennemi de la compagnie du gaz que j'ai toujours combattue au conseil municipal de Lyon comme partout, car elle presure indûment la population. Mais je crains que vous n'abandonniez facilement à créer une compagnie concurrente car vous aurez contre vous l'administration municipale qui prétend faire de grosses recettes en vendant du gaz, quant à l'expiration de son monopole, la compagnie sera obligée de lui céder la place. »

Toutefois, je veux bien vous aider; car moi je suis partisan de la liberté industrielle. Ah! certes, tous mes collègues ne sont pas comme moi. Ainsi, tenez, il y a quelque temps, quand on demanda l'urgence sur le projet de dérivation des eaux du Rhône par un canal à Jonage, un de mes collègues du Rhône est venu me prier de voter contre, c'est-à-dire d'enterrer l'affaire. Il faut vous dire que je ne l'ai pas fait.

Pour en revenir à la question qui nous occupe, je dois vous dire que je suis avec vous, car je crois qu'il y a lieu de lutter contre la compagnie du gaz.

M. Aynard nous pouvant nous accompagner, nous nous rendîmes au ministère avec MM. Lagrange, Guichard, Clapot, Couturier et Bérard, et nous vîmes M. Viette, un homme charmant, un ministre sans morgue qui nous reçut avec beaucoup de bienveillance.

Il écouta avec beaucoup d'attention nos doléances et nos réclamations sans vue d'obtenir la liberté de la grande voirie pour créer une concurrence à la compagnie du gaz.

M. le ministre nous répondit : Si vous n'avez pas cette liberté, la faute n'en est pas à moi. A mon arrivée au ministère, j'ai trouvé un projet (celui de Jonage). D'après ce projet, on pouvait diviser le cheval vapeur en dixième, le consommateur avait le droit d'employer cette force ainsi qu'il l'entendait, soit pour s'éclairer à l'électricité, soit pour toute autre chose.

Hé bien! ce projet a été modifié, à la suite d'une réclamation formée par l'administration municipale de Lyon.

Votre administration a imposé l'adjonction à ce projet d'un article 34 qui interdit à la Société de fournir l'énergie électrique pour l'éclairage.

M. Viette, à la demande d'un de nous, a répondu : « Cette modification a été demandée par l'intermédiaire d'un député de Lyon ! »

Ce député, je n'ai pas à le nommer, continua M. Pallières.

Burdeau! C'est Burdeau! crièrent plusieurs voix.

« Vous l'avez dit, répond l'orateur. Nous avons, reprend M. Pallières, démontré à M. Viette que le traité passé en 1853 par le préfet-maire Vaisse, était empreint de nullité, du moins en ce qui concerne l'aliénation de la grande voirie, puisque il manquait à M. Vaisse la délibération du conseil général, l'autorisation à traiter.

M. Viette nous répondit qu'il était avec nous contre les grandes compagnies qui abusent de leur privilège, non seulement à Lyon, mais au moins dans deux ou trois villes. Il nous assura qu'il allait réunir une commission de gens compétents pour examiner tous les traités et voir si les villes ne nourriraient pas laisser s'établir d'autres compa-

gnies sans s'exposer à des procès ruineux. Sur ces paroles, nous primes congé du ministre des travaux publics et nous allâmes voir M. Jules Roche, ministre des finances.

Nous lui demandâmes d'abaisser les droits sur les pétroles. M. Jules Roche nous promit de saisir le Parlement de la question le plus tôt possible, mais pas avant la fin de l'année, car les prévisions budgétaires prévoyaient ces droits et il ne fallait pas créer un déficit.

Messieurs, voilà la situation, je crois que devant les réponses qui nous ont été faites, nous devons attendre. Mais, en attendant, unissons nous et continuons à ne pas nous servir de gaz.

Discours de M. Brunet

M. Brunet, second délégué, donne en quelques paroles son impression sur la conduite de nos représentants à Paris.

MM. Bérard, Lagrange, Guichard, Clapot, Couturier, nous ont présentés au ministre. MM. Guillaumou et Aynard nous ont assuré de leur appui.

Quant à M. Thévenet, il a refusé de nous accompagner au ministère. Ce sénateur a prétexté ses nombreuses occupations.

Discours de M. Colliard

M. Colliard, conseiller municipal, est le troisième délégué.

L'orateur appelle l'attention des auditeurs sur ce point resté assez obscur : Qui a introduit dans le rapport relatif à la dérivation des eaux du Rhône à Jonage l'article 34 qui dit qu'en aucun cas le consommateur ne pourra s'éclairer avec l'électricité fournie par le cheval-vapeur.

Quand le conseil municipal discuta et adopta ce rapport, l'article 34 disait en substance que le consommateur pourrait, si bon lui semblait, se servir de sa force motrice pour s'éclairer à l'électricité.

C'est à Paris que l'article fut modifié dans un sens défavorable aux intérêts des consommateurs.

Quand le ministre sut que cette substitution avait été opérée au Parlement, il proposa de retirer le projet alors au Sénat, afin de faire rectifier le texte du fameux article, mais il ajouta que si le projet revenait devant la Chambre, avec l'article 34 conçu dans les mêmes termes que ceux votés par le conseil municipal de Lyon, il risquait fort de ne pas être adopté, certaines personnalités de la Chambre étant, dans ce cas, disposées à le combattre.

— Il nous faudra savoir, citoyens, quels sont ceux qui ont traité le rapport modifié l'article 34 et favorisé ainsi la compagnie du gaz aux dépens de toute une population.

M. Colliard parle ensuite de la visite des délégués à M. Jules Roche.

Ce ministre leur a dit qu'il proposerait le dégrèvement des droits sur le pétrole, mais qu'il n'était pas sûr de l'acceptation de son projet.

En effet, dit M. Colliard, quand il fut une première fois question de dégraver ces droits, plusieurs députés, MM. Aynard, Million, Burdeau et Thévenet, votèrent contre pendant que tout le reste de la députation du Rhône votait pour.

L'orateur invite tous les consommateurs du gaz à pratiquer l'union, et, par leur nombre, à imposer aux pouvoirs publics l'obligation de s'occuper d'eux et de défendre leurs intérêts.

M. Charpentier, ancien conseiller municipal, critique les conseillers municipaux qui ont voté contre la proposition faite par M. Colliard demandant de ne pas se servir de gaz pour illuminer le 14 juillet.

L'orateur fait le procès de l'administration municipale qui ne défend pas ses administrés.

— Nous sommes en présence d'une situation grave, il faut obligé nos mandataires à nous soutenir, nous avons le devoir de leur imposer une tâche formelle. »

ORDRE DU JOUR

M. Pallières met aux voix l'ordre du jour suivant :

« Les consommateurs du gaz, réunis le 7 juillet dans la salle des Folies-Bergère, invitent la commission de la grève du gaz à s'entendre avec la commission du conseil municipal chargée de réviser le traité de la compagnie du gaz et engageant la population à l'aider à combattre l'omnipotence compagnie. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité et la séance levée à 11 heures.

A PROPOS DU CONCOURS DE MARCHÉ

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 7 juillet 1892.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo de Lyon,

En ma qualité d'ancien Touriste lyonnais, je viens protester énergiquement contre les insinuations perfides et les basses calomnies, répandues sur le compte des cinq concours de la section centrale de cette société.

Et pour prouver à ces calomnieux que la Société des Touristes Lyonnais a toujours été à la hauteur de la tâche qu'elle s'est imposée.

Je porte un démenti à n'importe quels membres de société de gymnastique de Lyon pour un parcours de 100 kilomètres.

Dans l'espoir que vous voudrez bien donner à ma lettre l'hospitalité d'une colonne de votre journal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Rédacteur en chef,

Votre dévoué serviteur,

C. PRYSSON.

Membre de la Société des Anciens Touristes Lyonnais.

Nous recevons d'autre part la lettre suivante de M. Lespinasse, vice-président de la Société Lyonnaise de gymnastique :

Lyon, 7 juillet.

Monsieur le rédacteur en chef du journal l'Echo de Lyon,

Comme doyen des sociétés de gymnastique de Lyon, la Lyonnaise ne saurait laisser passer sans protester les insinuations de MM. les Touristes Lyonnais parues dans votre numéro d'hier.

Les gymnastes de la Lyonnaise ne se sentent pas plus vexés que les gymnastes de toutes les autres sociétés de gymnastique de Lyon; mais ils trouvent étrange que MM. les Touristes veuillent égarer l'opinion publique en détournant la question, sous un prétexte de cabale qui n'a jamais existé que dans leur imagination.

On la réclamation des sociétés concurrentes est exacte, et alors les Touristes doivent être désqualifiés.

On bien cette réclamation n'est pas fondée et les touristes ont réellement droit à leur prix.

Nous savons combien il est difficile, en l'état, d'apporter des preuves, d'autant plus que le jury n'a pas décidé de faire une enquête sur les faits et que ce soin est laissé à l'initiative individuelle.

Mais au lieu de se poser en victimes et de crier à la persécution, MM. les Touristes devraient, au contraire, remercier toutes les sociétés concurrentes, sans aucune exception, de n'avoir pas, au moment du con-

cours, soulevé et fait trancher la question si brûlante des six sections de Touristes prenant part à la marche, alors que le règlement ne permettait l'inscription que de cinq concurrents pour une même société.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour le conseil d'administration,

Le Vice-Président :

LESPINASSE.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Un groupe d'instituteurs libres nous prie d'insérer la note suivante :

Aux réunions faites en juin, à l'occasion des derniers examens du certificat d'études primaires, les instituteurs et les institutrices laïques de la circonscription rurale de Lyon apprirent avec un très grand regret la retraite définitive de leur excellent inspecteur, M. Ragot.

A l'unanimité, il fut décidé que le 21 juillet tous les instituteurs et toutes les institutrices laïques offriraient un banquet à leur regret inspecteur.

A ce banquet du 21 juillet, tous les instituteurs et toutes les institutrices auraient exprimé hautement leurs vifs sentiments de sympathie à leur vénéré et éminent inspecteur.

Mais quelle surprise pour les instituteurs libres d'apprendre mercredi 6 courant que le banquet aurait lieu le lendemain 7 et de voir que la commission exécutive, composée exclusivement d'instituteurs publics, n'avait prévenu les instituteurs privés; aussi ces derniers, dotés d'un cœur aimant l'union, surtout l'union de collègues travaillant tous à inculquer à la jeunesse lyonnaise les généraux principes de la France républicaine, saluèrent très amicalement tous les instituteurs publics réunis ce soir autour de l'affectionné inspecteur M. Ragot, et prirent ce digne chef d'agréer les sentiments respectueux, reconnaissants des instituteurs libres laïques, en attendant qu'une attestation de gratitude aille les lui répéter dans sa paisible retraite.

Encore un accident mortel. — Des ouvriers étaient occupés, hier soir, à monter des colonnes en fer pour la toiture de l'usine Gillet, teinturier, quai de Serin, 9.

Pour ce travail, ils se servaient d'une poulie dont la corde rompit sous le poids d'un fardeau de quatre cents kilos qui était déjà à quatre mètres du sol.

Malheureusement, les colonnes atteignaient un manœuvre, M. Autry, 45 ans, maçon, rue de la Vieille, 25.

Le blessé fut transporté à la pharmacie de l'usine où les soins les plus pressés lui furent prodigués, mais inutilement, une heure plus tard, Autry rendait le dernier soupir.

M. Seech, commissaire de police, a été prévenu du fait.

Encore un accident mortel. — Des ouvriers étaient occupés, hier soir, à monter des colonnes en fer pour la toiture de l'usine Gillet, teinturier, quai de Serin, 9.

Pour ce travail, ils se servaient d'une poulie dont la corde rompit sous le poids d'un fardeau de quatre cents kilos qui était déjà à quatre mètres du sol.

Malheureusement, les colonnes atteignaient un manœuvre, M. Autry, 45 ans, maçon, rue de la Vieille, 25.

Le blessé fut transporté à la pharmacie de l'usine où les soins les plus pressés lui furent prodigués, mais inutilement, une heure plus tard, Autry rendait le dernier soupir.

M. Seech, commissaire de police, a été prévenu du fait.

Suicide. — M. P., 53 ans, parqueteur, demeurant chez Mme Nervau, rue de l'Espérance, 4, s'est asphyxié avec du charbon de bois.

Quand M. Casanova, commissaire de police, a été prévenu, il était trop tard, et le docteur Kamienksi, appelé aussitôt, n'a pu que constater le décès.

On ignore, quant à présent, les motifs qui ont poussé M. P. à se suicider.

Noyé. — On a retiré du Rhône près de Saint-Pons, le cadavre d'un individu paraissant âgé de cinquante ans environ.

L'identité n'a pu encore être établie. On suppose que le séjour du corps dans l'eau remontait à vingt-quatre heures seulement. On l'a amené à la Morgue dans la soirée.

Voici le signalement de cet individu : petite taille, cheveux et moustache blancs, vêtu de noir, chemise à revers blancs et bleus, bottines à élastiques.

Mort subite. — Dans la soirée d'hier, un individu d'environ 50 ans, resté inconnu, a été trouvé mort à Vénissieux, le corps ne portant aucune trace de violence.

Il portait un chapeau noir à larges bords, un complet noir, un foulard bleu et rouge et des galoches.

Cet individu, de grande taille, a le front découvert et les cheveux noirs. On l'a transporté à la Morgue.

Les cambrioleurs. — M. Julien Victorin, marchand de meubles, rue Tête-d'Or, 50, a été victime d'un vol la nuit dernière.

Des malfaiteurs se sont introduits dans l'entrepôt de M. Julien, situé au numéro 63 de la rue qu'il habite, et ont emporté des outils de menuiserie.

Il est bien difficile de déterminer les objets volés et leur valeur, car il y avait dans l'entrepôt une quantité de marchandises diverses.

Dans la rue. — Mme X..., tisseuse, rue Montbernard, est tombée hier matin, place Tolozan, en proie à une violente attaque de nerfs.

Transportée à la pharmacie Laurent, rue Royale, ce n'est que quatre heures plus tard qu'elle a pu reprendre ses sens.

Chute grave. — On a transporté hier après-midi, à l'Hôtel-Dieu, M. Francis Casario, 66 ans, concierge, rue Bossuet, 108.

Le pauvre homme dont l'état est grave a fait une chute du haut d'un échecau, et il s'est fracturé le crâne.

Gaminerie. — En s'amusant hier soir, à 9 heures, sur le bas-pont du quai de la Guillotière, des gamins ont lancé une pierre à la tête du jeune Charles-Antoine Pierron, âgé de 40 ans, demeurant rue Chaponnay, 47.

Le projectile a déterminé une grave contusion qui a nécessité l'admission du blessé à la Charité.

Au préalable, il avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, où l'interne de service lui a donné des soins.

P.-L.-M. — A l'occasion de la Fête nationale, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée organise un train de plaisir à prix très réduits, qui partira de Lyon-Perrache, le 19 juillet, à 11 h. 18, arrivera à Paris le 22, à 11 h. 55, et arrivera à Lyon-Perrache le 23, à 12 h. 40.

Le train desservira les gares comprises entre : Lyon-Perrache et Fleurbaey-Lozanne; La Tour-de-Millery et Oullier; Bernost et Lyon-Brocard; Lyon-Perrache et Croix; Lyon et Saint-Jean-sur-Savoie; Mâcon et Varennes-le-Grand; Ranges, Mantelay et Saint-Marcel-le-Châlon.

On peut, dès à présent, se procurer des billets aux gares ci-dessus désignées.

— A l'occasion de la Fête nationale, la Compagnie a décidé que les billets d'aller et retour délivrés du 9 au 14 juillet seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 juillet.

Cette durée de validité pourra être prolongée de moitié à deux reprises, les fractions de jour comptant pour un jour, moyennant 10 pour 100 de supplément.

Les aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille conservent, bien entendu, leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Concerts Bellecour. — Aujourd'hui vendredi 8 juillet, à huit heures et demie, grand festival Gounod-Meyerbeer, aux concerts Bellecour, au bénéfice de la caisse de secours des artistes musiciens, avec le bienveillant concours de M^{me} Cottet-Mathieu, de Mlle Berthet et de MM. Cottet et Besson.

Pour des circonstances imprévues, M. Bourgeois ne peut prêter son concours, ainsi qu'il l'espérait, à cette fête de bienfaisance. Malgré ce contre-temps, l'administration a fait son possible pour donner à cette soirée exceptionnelle tout l'éclat d'habitude en choisissant les plus belles pages des deux grands maîtres.

M^{me} Cottet-Mathieu se fera entendre dans l'opéra Maria et Mlle Berthet dans le grand air de Mi-reille, de Gounod.

On entendra aussi le grand trio de Faust (Haut de la prison), par Mlle Berthet et MM. Cottet et Besson.

Les artistes musiciens espèrent que le public se rendra en foule ce soir autour de leur kiosque pour contribuer à une œuvre de bienfaisance digne d'intérêt.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, à 8 heures pour les débuts de M. Vauthier, baryton, le Maître de Chapelle, opéra-comique; En Vagon, comédie en un acte.

Demain samedi, première représentation de les Noces de Jeannette, opéra comique; les Petits Cadavres, comédie en un acte.

Dimanche 10 juillet, de 4 à 6 heures, grand concert symphonique par l'orchestre du Grand-Théâtre sous la direction d'Alexandre Luigini.

Concert des Ambassadeurs. — Ce soir, dernière représentation de J. Sall, l'athlète extraordinaire. Avis aux amateurs.

Samedi prochain, représentation de Chaillier, le Petit Bossu Parisien.

Concert de l'Horloge. — Ce soir, John Skuers, célèbre équilibriste dans son travail de force. Adieux des Hobert-Lehmann, de l'Edorado de Paris. Succès de MM. Aymard, Bénédict, Derville, M^{me} Dermont, Villedard, Anita, etc.

Le spectacle est terminé par une joyeuse opérette « les Doublons de ma ceinture ».

Demain, débuts de M. Marius Richard et de Mlle Daris, de la Scala de Paris.

Le public est informé qu'à partir de ce jour, il y a un service de tramways allant aux Cordeliers qui partira du concert à 11 heures 1/4, et cela sans augmentation de prix.

Dans les publications de mariages de la semaine dernière, une erreur typographique nous a fait démentir le nom de M. Lazare Manguin, graveur, rue de Marseille, 21.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Voir à la 4^e page : Suite à la Dépêche de Moscou.

Dernière Heure

LES VICTIMES DE LA GRANDE CASSE

Moutiers, 7 juillet.

Le lieutenant Messimy et le chasseur Chevallard, deux blessés de la catastrophe de la Grande-Casse, sont arrivés ici ce matin, à dix heures, venant de Pralognan, dans deux chars à bancs, escortés des lieutenants Paul et Raoul de Guillebon et d'un caporal du 13^e chasseurs alpins.

Les blessés vont relativement bien.

L'ÉPICIER GONIN

Tours, 7 juillet.

L'épicier Gonin qui, le 1^{er} mai, faisait partir une cartouche dans un urinoir afin d'effrayer la population, a été condamné aujourd'hui à cinq jours de prison et quinze francs d'amende pour tir d'une pièce d'artifice sans autorisation et à trois jours de prison et cinq francs d'amende pour tapage nocturne.

L'Exécution de Ravachol

Paris, 7 juillet.

De l'agence Havas :

Il est certain que l'exécution de Ravachol n'aura pas lieu demain vendredi. Il est possible qu'elle ait lieu lundi.

LE PARI MUTUEL

Paris, 7 juillet.

La commission de répartition des fonds du pari mutuel a accordé à diverses œuvres de bienfaisance une subvention s'élevant en totalité à la somme de 978.500 francs.

Dans la liste des subventions, nous relevons les suivantes, accordées aux départements de la région :

Rhône. — 50,000 francs pour la construction à Lyon d'ateliers pour les deux sexes (Œuvre d'assistance par le travail).

Doubs. — 50,000 francs pour la construction d'un nouvel hôpital à Montbéliard.

Isère. — 40,000 francs pour la construction d'un nouvel hôpital à La Tour-du-Pin.

DÉCORATIONS POUR LA PRESSE

Paris, 7 juillet.

Le nombre des nominations attribuées à la presse dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion du 14 juillet, sera de six ou sept, dont trois ou quatre pour le ministère de l'Intérieur, les autres concernant les divers départements ministériels à raison d'un pour chacun d'eux.

ÉPIDÉMIE DE COQUELUCHE

Bordeaux, 7 juillet.

Une épidémie de coqueluche s'est déclarée parmi les élèves du petit séminaire de Bordeaux. Les élèves ont été rendus à leurs familles.

UN DUEL

Alger, 7 juillet.

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

— Voilà ! dit en ce moment maître Griveau aîné, on peut signer.
— Avez-vous écrit les noms des mariés ? demanda Gonzague.
— Je les ignore, répondit le notaire.
— Ton nom, l'amie ? reprit le prince.
— Signez toujours, monseigneur, répartit Esope II d'un ton léger ; signez aussi, messieurs, car j'espère bien que vous me ferez tous cet honneur. J'écrirai mon nom moi-même ; c'est un drôle de nom, et qui vous fera rire.
— Au fait, comment diable peut-il s'appeler ? dit Navailles.
— Signez toujours, signez, Monseigneur, j'aimerais vos manchettes pour cadeau de noce.
Gonzague détacha aussitôt ses manchettes de dentelle et les lui jeta à la volée. Puis il s'approcha de la table pour signer. Ces messieurs s'ingéniaient à trouver un nom pour le bossu.

— Ne cherchez pas, dit-il en agitant les manchettes de Gonzague, vous ne trouverez jamais. Monsieur de Navailles, vous avez un beau mouchoir brodé ! Navailles lui donna son mouchoir. Chacun voulut ajouter quelque chose à sa toilette : une éponge, une boucle, un nœud de rubans. Il se laissait faire et s'admirait dans son miroir. Ces messieurs, cependant, signaient chacun à son tour. Le nom de Gonzague était en tête.
— Allez voir si ma femme est prête ! dit le bossu à Choisy, qui lui attachait un jabot de malines.
— La mariée ! voici la mariée ! cria-t-on à ce moment.
Aurora parut sur le seuil du boudoir, en blanc costume de mariée, et portant dans ses cheveux les fleurs d'orange symboliques. Elle était belle admirablement, mais ses traits pâles gardaient cette étrange immobilité qui la faisait ressembler à une charmante statue. Elle était toujours sous le coup du maléfice. Il y eut à sa vue un long murmure d'admiration. Quand les regards se détournèrent d'elle pour retomber sur le bossu, lui, battait des mains avec transport et répétait :
— Corbleu ! j'ai une belle femme ! A nous deux, ma charmante ; à notre tour de signer.
Il prit sa main des mains de dona Cruz, qui la soutenait. On s'attendait à quelque marque de répugnance ; mais Aurora le suivit avec une docilité parfaite. En se retournant pour gagner la table où maître Griveau aîné avait fait signer tout le monde, le regard d'Esope II rencontra celui de Coccardasse junior, qui venait de rentrer avec son compa-

gnon Passepoil. Esope II cligna de l'œil en touchant son flanc d'un geste rapide. Coccardasse comprit, car il lui barra le passage en s'écriant :
— Capédedou ! il manque quelque chose à ta toilette, pécaré !
— Quoi donc ? quoi donc ? fit-on de toutes parts.
— Quoi donc ? répéta le bossu lui-même bien innocemment.
— As pas pur ! répliqua le Gascon. Depuis quand un gentilhomme se marie-t-il sans épée ?
Ce ne fut qu'un cri dans toute l'honorable assistance.
— C'est vrai, c'est vrai ! réparons cet oubli. Une épée au bossu ! il n'est pas encore assez drôle comme cela.
Navailles mesura de l'œil les rapières, tandis qu'Esope II faisait des façons et murmurait :
— Je ne suis pas habitué. Cela gênerait mes mouvements.
Parmi toutes ces épées de parade, il y avait une longue et forte épée de combat : c'était celle de ce bon M. de Peyrolles, qui ne plaisait jamais.
Navailles détacha son gré mal gré l'épée de ce bon M. de Peyrolles.
— Il n'est pas besoin, il n'est pas besoin ! répétait Esope II.
— On lui ceignit l'épée en jouant. Coccardasse et Passepoil remarquèrent bien qu'en touchant la garde, sa main éprouva comme un frémissement involontaire et joyeux. Il n'y eut que Coccardasse et Passepoil à remarquer cela.
Quant on lui eut ceint l'épée, le bossu ne protesta plus. C'était chose faite. Mais cette arme qui pendait à son flanc lui donna tout à coup un surcroît de

fierté. Il se prit à marcher en se pavant d'une façon si burlesque, que la gaieté éclata de toutes parts. On se rua sur lui pour l'embrasser ; on le pressa, on le tourna et retourna comme une poupée. Il avait un succès fou ! Il se laissait faire bonnement. Arrivé devant la table, il dit :
— La ! la ! vous me chiffonnez. Ne serrez pas ma femme de si près, je vous prie, et donnez-moi trêve, messieurs mes bons amis, afin que nous puissions régulariser le contrat.
Maître Griveau aîné était toujours assis devant la table. Il tenait la plume en arrêt au-dessus de la tête du contrat.
— Vos noms, s'il vous plaît, dit-il, vos prénoms, qualités, lieu de naissance...
Le bossu donna un petit coup de pied dans la chaise du notaire-taillonneur-garde-notes. Celui-ci se retourna pour regarder.
— Avez-vous signé ? demanda le bossu.
— Sans doute, répondit maître Griveau aîné.
— Alors, allez en paix mon brave homme, dit le bossu, qui le poussa de côté.
Il s'assit gravement à sa place. Et l'assemblée de rire. Tout ce que faisait le bossu était désormais matière à hilarité.
— Pourquoi diable veut-il écrire son nom lui-même ? demanda cependant Navailles.
Peyrolles causait bas avec M. de Gonzague, qui haussait les épaules. Peyrolles voyait dans ce qui se passait un su-

jet d'inquiétude. Gonzague se moquait de lui et l'appelait tremblant.
— Vous allez voir ! répondait cependant le bossu à la question de Navailles. Il ajouta avec son petit ricanement sec :
— Ça va bien, vous étonner ; vous allez voir, vous allez voir : buvez en attendant.
On suivit son conseil. Les verres s'emplirent. Le bossu commença à remplir les blancs d'une main large et ferme.
— Au diable, l'épée ! fit-il en essayant de la placer dans une position moins gênante.
Nouvel éclat de rire. Le bossu s'embrassait de plus en plus dans son harnais de guerre. La grande épée semblait pour lui un instrument de torture.
— Il écrira ! firent les uns.
— Il n'écrira pas ! ripostèrent les autres.
Le bossu, au comble de l'impatience, arracha l'épée du fourreau et la posa toute nue sur la table à côté de lui. On rit encore. Coccardasse serra le bras de Passepoil.
— Sandieou ! voici l'archet tout prêt ! grommela-t-il.
— Gare aux violons ! murmura frère Passepoil.
L'aiguille de la pendule allait toucher quatre heures.
— Signez, mademoiselle, dit le bossu, qui tendit la plume à Aurora.
Elle hésita : il la regarda.
— Signez votre vrai nom, murmura-t-il, puisque vous le savez.
Aurora se pencha sur le parchemin et signa. On vit dona Cruz, penchée au-

dessus de son épaule, faire un vif mouvement de surprise.
— Est-ce fait ? est-ce fait ? demandèrent les curieux.
Le bossu, les contenant d'un geste, prit la plume à son tour et signa.
— C'est fait, dit-il. Venez voir : ça va vous étonner !
Chacun se précipita. Le bossu avait jeté la plume pour prendre négligemment l'épée.
— Attention ! murmura Coccardasse junior.
— On y est ! répondit résolument frère Passepoil.
Gonzague et Peyrolles, en voyant l'entête du contrat, reculèrent de trois pas.
— Qu'y a-t-il ? le nom ? le nom ? criaient ceux qui étaient par derrière.
Le bossu avait promis d'étonner son monde. Il tint parole. On vit en ce moment ses jambes déformées se redresser tout à coup, son torse grandir, et l'épée s'affermir dans sa main.
— As pas pur ! grommela Coccardasse ; lou couquin faisait bien d'autres tours de désosé dans la cour des Fontaines, quand il était petit !
Le bossu, en se redressant, avait rejeté ses cheveux en arrière. Sur ce corps droit, robuste, élégant, une noble et belle tête rayonnait.
— Venez le lire, ce nom ! dit-il en promenant son regard étincelant sur la foule stupéfaite.
En même temps, le bout de son épée piqua la signature.
Tous les regards suivirent ce mouvement. Une grande clameur faite d'un seul nom emplait la salle.

(A suivre.)

Etude de M^e PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, successeur de M^e DEVILLE.

VENTE

De Biens de Mineurs
En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon
En deux lots séparés

COMPRENANT : 1^o UNE JOUE

PROPRIÉTÉ MAISON

Située à Lyon, Route de Genas, 128
Composée de maison de maître, bâtiments divers et jardin clos de murs, le tout d'un seul tènement de la contenance de 23 ares environ.

MAISON

Sur terrain aux Hospices
A Lyon, rue Bossuet, 24

ADJUDICATION
Au Samedi 23 Juillet 1892

A MIDI

MISES A PRIX
Premier lot... 15.000 fr.
Deuxième lot... 3.000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M^e PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M^e PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, successeur de M^e DEVILLE.

VENTE

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon
En deux lots séparés

1^o UNE PARTIE DE

MAISON

Sise à Lyon, Place de la Croix-Rousse, n° 1
2^o LE REZ-DE-CHAUSSE D'UNE MAISON

Sise à Lyon, rue du Mail, 41

ADJUDICATION
Au Samedi 16 Juillet 1892

A MIDI

MISES A PRIX
Premier lot... 15.000 fr.
Deuxième lot... 4.000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M^e PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5 ; M. Pitre, syndic-liquidateur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 ; à M^e GUILLOT, notaire, rue Saint-Pierre, 10 ; à M. MURILLON, régisseur, rue Constantine, 20, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M^e L. PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, successeur de M^e DEVILLE.

VENTE VOLONTAIRE

Sur Conversion
En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon
D'UNE

MAISON PROPRIÉTÉ

Située à Lyon, Rue de l'Abondance, n° 25
ADJUDICATION
Au Samedi 16 Juillet 1892

A MIDI

Mise à prix : 18.000 fr.

Pour renseignements, s'adresser : 1^o à M^e PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5 ; 2^o à M^e BERNARD, avoué à Lyon, rue des Archers, 4 ; 3^o à M^e FELLOU, notaire, à Lyon, quai de Bondy n° 17, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M^e L. PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, successeur de M^e DEVILLE.

VENTE SUR LICITATION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon
D'UNE

PROPRIÉTÉ

Sise à Caluire (Quartier du Clos-Bissardon) Moatée de la Boucle, 41
Comprenant : Deux maisons et jardin contigu, d'une contenance de six ares environ.

ADJUDICATION
Au Samedi 23 Juillet 1892

A MIDI

MISE A PRIX : 6.000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M^e PRUNIER et BALLOFFET, avoués, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

MONTREUX

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART
UNE VILLA ÉLÉGANTE et confortable

de 18 chambres, salons et galerie vitrée
Beau jardin, position magnifique, vue superbe.
Ecrire Agence Fournier, rue Confort, 14, Lyon, sous n° 6988.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits
Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penhélvère, 16. Bonnes conditions.

ORDRES DE BOURSE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, les bureaux de M. MAZERAUD, banquier, actuellement 30, rue Ferrière, seront transférés, à partir du 10 courant, 19, Rue Gentil, 19

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie
S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON
Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

LE FIN DE SIÈCLE

12^{fr.} Appareil Photographique 12^{fr.}

Muni de son Pied et de tous les Produits pour faire de la Photographie

Nous recommandons spécialement à l'attention du public cet appareil qui, quoique d'un prix peu élevé, donne de très bons résultats pour portraits et paysages. Nous tenons à la disposition de notre clientèle des épreuves photographiques faites avec notre appareil. Nous offrons de donner des leçons de photographie à un prix très réduit. Ajouter 1 fr. pour recevoir l'appareil franco gare.

PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, Rue Confort, 12, Lyon

SUCCURSALE DE DROME SUCCURSALE DE DROME

AGENCE FOURNIER

71, RUE SAINT-FÉLIX, 71

AFFICHAGE DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

NOMBREUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS A VALENCE

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. --- MISE SOUS BANDES

Confection d'Adresses et Expéditions

IMPRESSIONS D'AFFICHES, CIRCULAIRES, LETTRES DE DÉCÈS, PROSPECTUS, etc., etc.

Publicité générale et sous toutes ses formes

PRIX MODÉRÉS DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

OUVERTURE

Le 13 Juillet, à 10 heures du matin

10, RUE CONSTANTINE (LYON-TERREAUX)

SUITE A LA DÉPÊCHE DE MOSCOU

Cabinet de la Météoroscopie, dite grande Sybille

FIN DE SIÈCLE

M^{ME} EKATERINODAR DE VIATKA

Devineresse, Somnambule, Cartomancienne

TRÈS DOUÉE EN TOUT CE QUI CONCERNE L'ART DIVINATOIRE

« Dire vrai au risque de ne pas satisfaire ses consultants »

Ne pas se laisser tromper par des similaires qui empruntent mon nom

BOURSE DE LYON

Du 7 Juillet 1892

FONDS ÉTATS

Crédit 4 1/2 %		Société Lyonnaise	
Crédit 4 1/2 % 75		Paris-Lyon-Médit.	
Crédit 5 0/0 62.		Andalous.	
Crédit 5 0/0 37.		Chemin Autrich.	651 25
Crédit 5 0/0 37.		Cachobres-Portugal.	
Crédit 5 0/0 79.	65 22	Combarres-Vendôme.	221 25
Crédit 5 0/0 80.	93 15	Lombard-Vendôme.	629
Crédit 5 0/0 90.		Méditerranée.	475 62
Crédit 5 0/0 90.	20 10	Nord de l'Espagne.	
Crédit 5 0/0 90.	97 25	Portugal.	
Crédit 5 0/0 90.		Saragosse.	195
Crédit 5 0/0 90.		Canal de Suez.	
Crédit 5 0/0 90.		Paris fondat.	2712 50
Crédit 5 0/0 90.		Canal interoc.	
Crédit 5 0/0 90.		Société F. Lyon.	326 87